

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE
Commune de
PAULHAN

Séance du 25 juin 2020

N° 2020/06/03

L'an deux mille vingt et le vingt cinq juin,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Date de la convocation	17/06/2020
	Votes : 27
Présents : 24	Pour : 26
Absents : 0	Contre : 0
Représentés : 03	Abstention : 01

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCÉ Véronique, GASC Georges, CAMPOY Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laëtitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, DUPONT Laurent, HEREDIA Fabienne, NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mme GAVINET Isabelle à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr GARIN-MICHAUD Gérard à Mr NOUGOUM Mohamed

Objet : Commission d'appel d'offres et d'adjudication – élection des conseillers municipaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en application des dispositions de l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal peut constituer, dès le début de son mandat, des commissions d'instruction, à caractère permanent, composées exclusivement de conseillers municipaux.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-03-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des membres de la commission d'appel d'offres,

Considérant que le Maire ou son représentant est président de droit de la commission d'appel d'offres,

Considérant qu'elle se compose de 5 membres titulaires élus au sein de l'assemblée délibérante à la représentation proportionnelle au plus fort reste, **Considérant** qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

PRÉCISE que les membres élus de la commission d'appel d'offres sont également membres des jurys de concours. et de la commission compétente en matière de délégations de services publics.

Listes des candidats	- Liste Valéro : 21 - Liste Djurovic : 3 - Liste GARIN-MICHAUD : 2 - Liste JAM : 1
Nombre de votants	27
Nombre de bulletins	27
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages	27 (26 voix Pour et 1 Abstention)
Répartition des sièges	- Liste Valéro : 4 - Liste Djurovic : 1 - Liste Garin-Michaud : 0 - Liste Jam : 0

Sont donc élus pour siéger, pour la durée du mandat en cours, au sein de la commission d'appel d'offres et d'adjudication par 26 voix Pour et 1 Abstention :

Titulaires

→ MM. Yves BAILLEUX-MOREAU, Bertrand ALEIX, Christine RICARD, Guy GAUBERT, Laurent DUPONT.

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-03-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020

Suppléants

→ MM , Véronique CAMPOY, Hanane AMMARI, David SEBASTIAN, Marcel LAMBERT, Fabienne HEREDIA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire,
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20200625-2020-06-03-DE
Date de télétransmission : 30/06/2020
Date de réception préfecture : 30/06/2020